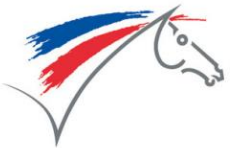


PLAN FILIERE EQUINE

2023-2027



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Webinaires Eleveurs

29 et 31 Janvier 2024

Sommaire

- **Le bilan 2023**
- **Rappel des axes du plan et des aides possibles pour les éleveurs**
- **Nouveautés 2024**
- **EquiConnect : rappel du dispositif et événements 2024**
- **Suivi des dossiers 2023 et obtention du financement**
- **Questions diverses**



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Le bilan 2023

2023 : Une année partielle mais un plan bien né

● Un démarrage progressif

- Ouverture du portail d'aide **le 4 Juillet 2023**
- Ouverture de la plateforme EquiConnect **le 7 Septembre 2023**
- 3 **Comités de Sélection Elevage** Juillet et Septembre 2023 et Janvier 2024

● Un fort succès à poursuivre

- **Plus de 500 dossiers** déposés sur tous les volets du plan et **plus d'1,4 M€** de votés sur octobre et décembre 2023
- **Plus de 135 dossiers** déposés via le Support Plan Filière Equine commun CRE/ASECRAA
- Une répartition géographique homogène

510 dossiers déposés à date par 342 porteurs

Statut du demandeur	Nombre de dossiers déposés	Nb de porteurs	Nb dossiers éligibles ou en cours d'étude	Nb dossiers votés En 2023	Nb dossiers proposés en mars 24	Montant voté en 2023
Association ou syndicat d'élevage	7	7	1	0	0	0 €
Centre équestre	297	196	257	157	71	817 998 €
Comité régional d'Equitation	2	1	2	1	1	7 000 €
Eleveur d'équidés (agriculteur actif)	193	142	170	73	69	499 507 €
Entraîneur, centre d'entrainement des courses	2	2	2	0	0	0 €
Hippodrome	2	2	2	1	1	80 000 €
Professionnel de traction animale	7	7	7	3	3	7 933
Total général	510	357*	441	235	145	1 412 438 €

* Certains porteurs sont à la fois centre équestre et éleveurs

Zoom sur les éleveurs : 193 dossiers et 142 porteurs

Action	Nb de dossiers déposés	Nb dossiers éligibles	Nb dossiers votés En 2023	Nb dossiers proposés en mars 24	Montant proposé au vote
1.1 : Aide à l'acquisition de chevaux et poneys	58	51	20	19	61 470 €
1.2 : Aide au débouillage et à la valorisation des équidés	37	30	16	8	17 169 €
2.1 : Aide aux investissements éco-responsables et de qualité	96	89	37	42	420 868€
Total	191*	170	73	69	499 507 €

* 2 dossiers déposés sur l'action 2.2, action non éligible pour les éleveurs

Zoom sur les éleveurs par axe

Concernant l'axe 1

Une typologie d'élevages variés

- **Majorité de Chevaux de Trait** à l'achat
- **Poneys et chevaux de Sport** en valorisation
- Mais aussi .. **Quarter Horses, Fjords, ..**
- Bien consulter **la liste des races éligibles (doc IFCE)**

Des dossiers à améliorer

- **Eligibilité** des porteurs/équidés à l'achat pour élevage
- **Programme de travail détaillé** en valorisation
- Et une **inflation à maîtriser**

Un axe à mieux utiliser en 2024 : la valorisation

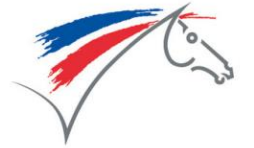
Concernant l'axe 2

Des priorités identifiées

- Des investissements structurels et conséquents : **manèges, abris, boxes...**
- Un focus fort sur **la transition écologique** et **l'eau** en particulier (**projet récupérations des eaux de pluie, carrières en subirrigation...**)
- L'intégration native du **bien être animal** dans les projets (**amélioration des conditions des hébergement...**)
- Un accent mis sur **la sécurité** des chevaux (**aire de travail...**)



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Les Axes 1 et 2 du plan 2023-2027

Axe 1 : Développement et valorisation d'un élevage de qualité

- Pour les éleveurs
 - Acquisition de génétique
 - Valorisation des produits
- Pour les centres équestres et traction animale
 - Acquisition d'équidés nés en Région



Aide jusqu'à **50%**

Plafond **6000€ HT/an** pour l'achat d'équidés

Plafond **2000€ TTC/an** pour la valorisation

Achat de génétique pour les éleveurs

Rappel des conditions

Acquisition de poulinières ou étalons – Amélioration de la race

Conditions :

- Etre basé en AURA, cotisant MSA, principal, secondaire ou cotisant solidaire avec PACAGE,
- Être adhérent à un syndicat d'élevage reconnu (liste disponible)
- Avoir au moins 3 saillies ou attestations de naissance sur les 2 années précédentes (hors Jeune Agriculteur)
- Avoir 3 poulinières actives
- Les syndicats d'élevage peuvent se porter acquéreurs pour l'acquisition d'étalons
- Demande anticipée possible dans le cas de ventes aux enchères

- Les étalons et juments doivent être inscrits dans un livre généalogique reconnu par l'IFCE (liste disponible), autorisés à reproduire et disposer d'un certificat de bonne santé
- Un engagement de mise à la reproduction dans les 2 ans qui suivent l'acquisition est demandé
- Des modalités spécifiques par race, cf ajustements 2024

Achat de chevaux/poneys par les utilisateurs

Rappel des conditions

Acquisition de chevaux/poneys d'instruction – Renforcement de la cavalerie

Conditions principales pour le Centre Equestre :

- Etre basé en AURA, labellisé FFE et avec au moins 30 licenciés, avec un enseignant diplômé et carte professionnelle à jour
- Les chevaux/poneys doivent être de race ou OC, nés dans la Région, avoir entre 4 et 8 ans, être propriété de leur éleveur, et disposer d'un certificat d'aptitude (modèle à disposition) - quelques modalités spécifiques, cf ajustements 2024
- Ils doivent être conservés 3 ans au moins
- Déclaration et vente obligatoires via le dispositif EquiConnect www.equiconnect-days.fr,

Acquisition de chevaux/poneys pour la Traction Animale – Développer l'activité

Conditions principales pour le Professionnel de Traction Animale:

- Etre basé en AURA, et membre du Réseau de Traction Animale
- Les chevaux/poneys doivent être de race ou OC, nés dans la Région, avoir entre 4 et 12 ans, être propriété de leur éleveur, et disposer d'un certificat de bonne santé
- Ils doivent être conservés 3 ans au moins

Valorisation

Rappel des conditions

Valorisation de l'élevage régional – Débourage et Travail du jeune équidé

Conditions :

- Etre basé en AURA, cotisant MSA, principal, secondaire ou cotisant solidaire avec PACAGE,
- Être adhérent à un syndicat d'élevage reconnu (liste disponible)
- Avoir au moins 3 saillies ou attestations de naissance sur les 2 années précédentes (hors Jeune Agriculteur)
- Avoir 3 poulinières actives

- Les chevaux et poneys doivent être de race reconnue (tous niveaux) ou OC (débourage uniquement)
- Ils doivent être nés dans la Région, avoir entre 18 mois et 7 ans, et propriété de l'éleveur naisseur

- Le cavalier doit être un professionnel avec SIRET, avoir des compétences reconnues et être basé en AURA
- Débourage seul ou valorisation : Avec un objectif identifié pour la valorisation
- Uniquement le travail est subventionné : pas de prise en compte des pensions, frais de concours, ...

Axe 2 : Développement économique et transition énergétique **des acteurs**

- **Pour toutes structures**
 - **Adaptation au changement climatique**
 - **Hébergement et bien-être animal**
 - **Amélioration des espaces de travail**
 - **Matériel spécifique**

Aide jusqu'à **40%**
Plafond **6000 à 20000€/an**
suivant les structures
+5% si label environnemental

Action 2.1 : les matériels éligibles (résumé 1/2)

Atténuation et adaptation au changement climatique

Production et économies d'énergie, écologie

Borne de recharge pour véhicules professionnels électriques,
Isolation, éclairage, gestion d'énergie
Plantation de haies – essences champêtres

Gestion de l'eau

Récupération/Stockage des eaux de pluie et douches
Pompes, filtration, acheminement des eaux
Drainage et subirrigation des carrières avec récupération des eaux

Gestion des effluents

Récupération/stockage/traitement des eaux brunes
Bennes et containers pour tri des déchets
Ouvrage de stockage (bennes, fosses, ..) yc toiture

Conditions et bien être animal

Qualité de l'air, humidité et ventilation

Equipements de ventilation, brumisateurs
Equipements pour la lumière naturelle ou antisolaire

Amélioration de l'hébergement

Abris, stabulations collectives, tapis/parois de boxes
Stabilisation des sols et chemins, clôtures sécurisées fixes
Aires de douche solaires

Alimentation

Stockage sécurisé des fourrages et aliments
Raccordement ou aménagement des points d'eau, abreuvoirs
Systèmes et équipements pour la distribution de nourriture

Action 2.1 : les matériels éligibles (résumé 2/2)

Conditions de travail

Entretien des espaces

Herses, barres de lissage, gyrobroyeurs, débroussailleurs..
Chaines, brouettes, remorques à fumier, ramasseurs de crottins
Arrosage automatique
Porte-obstacles, charrettes à fourrage

Amélioration des espaces de travail

Rond de longe (hors sol) , marcheur, tapis
Lices, pare bottes de manège et carrières
Couverture de carrière
Fibres naturelles ou synthétiques d'origine limitant l'arrosage

Sécurité

Quai d'embarquement
Détection de présence, caméras de surveillance

Matériels spécifiques (dont éleveurs et traction animale)

Détection de poulinage, barre d'échographie, suivi des animaux
Harnais, et matériels de travail (vigne, forêt, ...) pour la traction animale

Gros œuvre

Construction, désamiantage, déconstruction et mise aux normes

Matériaux uniquement

A noter :

Matériels d'occasion éligibles

1^{ère} main obligatoire ou 2^{ème} main par un professionnel, avec preuve d'achat , engagement sur l'honneur par le vendeur et garantie sur aides publiques précédentes



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Les ajustements 2024

Axe 1 – Ajustements généraux pour 2024

- Une action plus pertinente et une animation plus efficace

Améliorer le taux d'éligibilité et **anticiper** le suivi via le Dépôt Délégué

Dépôt délégué fortement recommandé pour sécuriser l'éligibilité et la qualité des dossiers, avec plus d'efficacité collective

Le dépôt délégué permet de réduire les **temps d'instruction** et donc **les temps de réponses**

- Des points avec des contrôles renforcés

Une attention particulière sur certains facteurs d'inéligibilité

Pas de liens familiaux et/ou capitalistiques entre les vendeurs et les acheteurs, entre les éleveurs et les valorisateurs.

Obligation du vendeur d'avoir une activité professionnelle avec un SIRET actif : retraités et particuliers non éligibles

Action 1.1 – Achat de chevaux/poneys

Ajustements spécifiques pour 2024

- **Pour l'achat de génétique par les Eleveurs, encadrer et affiner les modalités d'attribution des aides**

Mise en place de **critères et grilles de prix** par race/âge élaborées par les experts et les syndicats pour limiter l'inflation
Avec 2 niveaux si besoin : génétique amélioratrice, génétique exceptionnelle

Possibilité **d'acquisition en Copropriété** - Aide attribuée au **prorata** du pourcentage de propriété.
Plusieurs co-propriétaires peuvent être éligibles

- **Pour l'achat d'équidés par les Utilisateurs, ouvrir les chevaux/poneys éligibles :**

3 ans éligibles **en fin d'année** (pour vote en début d'année suivante)

3 ans non débourrés **uniquement pour les établissements équestres agréés** pour la formation
CS Education et Travail des Jeunes Equidés – liste sur le site de l'IFCE

Acquisition possible auprès

d'éleveurs professionnels non-naisseurs – **avec obligation de propriété de 3 mois minimum**
des **associations** de reconversion de chevaux de courses, **reconnues par les maisons-mère**

Pour la Traction Animale, les chevaux sont éligibles jusqu'à **12 ans**, contre **8 ans en 2023**



Axe 1.2 – Valorisation

Ajustements spécifiques pour 2024

- **Affiner** les modalités d'attribution des aides

Deux débourages/une valorisation/un déboufrage+valorisation **par éleveur** maximum par an

Les professionnels doivent exercer leur activité en **Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Aide attribuée au **prorata** du pourcentage de propriété **en cas de co-proprétaires** sous la forme d'un seul dossier par équidé

Mise en place **d'un formulaire** pour aider les valorisateurs à l'établissement des devis

Le formulaire Valorisation

- Toute l'info utile en **un seul document**

Identification de l'équidé

Informations sur l'éleveur

Informations sur le professionnel

Programme de travail

Circuit de valorisation

- **A remplir** avec le professionnel valorisateur

Action 1.2 : Valoriser et faire connaître les équidés issus d'un élevage d'Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME DE VALORISATION

(à remplir conjointement par l'éleveur et le professionnel intervenant pour la valorisation de l'équidé)

CONCERNANT L'EQUIDE PROPOSE A LA VALORISATION (copie du carnet de l'équidé à fournir)

Nom complet	
Numéro de SIRE	
Race	
Lieu de naissance	
Date de naissance	
% de propriété du cheval (100% ou si partielle, précisez)	
Discipline choisie pour la valorisation	

CONCERNANT L'ELEVEUR DEMANDANT LA VALORISATION

Nom	
Adresse complète	
Etes-vous bien le naisseur de l'équidé ? (copie carte propriété à joindre) Si non l'équidé n'est pas éligible	

CONCERNANT LE PROFESSIONNEL EN CHARGE DE LA VALORISATION

Nom	
N° de SIRET (justificatif à produire)	
Adresse complète	
Références professionnelles en lien avec la discipline de la valorisation (diplôme(s), années d'expérience en valorisation, résultats en compétition jeunes chevaux...)	

CONCERNANT LE PROGRAMME DE VALORISATION (informations à reprendre sur le devis)

Dates de la période de valorisation	
Nombre de séances prévues	
Taux horaire TTC du professionnel	
TOTAL de la valorisation TTC	
Descriptif de la valorisation : détail du programme de valorisation, nature du travail, organisation des séances, critères de progression...	
Circuit officiel de valorisation - niveau régional minimum (ne concerne pas le débouillage)	
Type de circuit visé	
Discipline(s)	
Dates prévisionnelles de présentation sur le circuit visé	

Axe 2.1 – Démarches écoresponsables et de qualité

Ajustements spécifiques pour 2024

● Investissements 2.1 : Affiner la liste des matériels éligibles

Gros œuvre **limité au matériau** – éligible à 40/45% comme tout autre

Retrait **des panneaux photovoltaïques**, - coût disproportionné / contrôles d'usage impossibles en autoconsommation – en cohérence avec les autres filières agricoles.

Projets pour **les salles d'accueil ou club house** non éligibles, considérés au même titre que **les espaces privés**

Ajout **des fibres** naturelles ou synthétiques **spécifiquement conçues pour les sols équestres** – fibres issues du recyclage exclues car qualité et impact environnemental non maîtrisés

Déchets : Ajout des bennes/containers pour la collecte et le tri des déchets



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



EQUICONNECT

Entre pros du monde équestre

● Un bilan positif !

- **Lancement le 7 Septembre 2023**
- **18** chevaux vendus
- **3** chevaux réservés (dossier d'aide en cours)
- **Une vingtaine de** chevaux disponibles sur **equiconnect-days.fr**

www.equiconnect-days.fr



● Un site en constante évolution...

- **Possibilité** de s'inscrire à **une newsletter** : Les Centres Equestres peuvent **recevoir une alerte** dès qu'un équidé est ajouté au catalogue virtuel
- Les éleveurs peuvent insérer **3 photos et 1 vidéo de leur équidé**



Rendez-vous aux Ventes Présentielles 2024



● Rencontres et échanges entre professionnels de la filière

- Des présentations des équidés au box, en main et/ou montés
- Un espace restauration sur place pour discuter en toute convivialité
- Le Support Plan Filière Equine présent pour déposer dans la journée les dossiers et permettre des ventes plus rapides
- Rencontres avec des fournisseurs de matériel équestre

● Inscrivez vos chevaux et poneys à la vente !

- www.equiconnect-days.fr
- Ou Contacter le Support Plan Filière Equine

Calendrier 2024

● Dates pour les dépôts de dossiers pour 2024

Date des Commissions Permanentes (Votes)	22-mars-24	28-juin-24	27-sept.-24	20-déc.-24
Date limite de dépôt de dossier	Dépôt au fil de l'eau – anticiper 3 mois avant si vous visez une CP spécifique			
Date limite d'envoi pour dépôt délégué				
Comité d'Avis Elevage Axe 1	09-janv.-24	09-avr.-24	09-juil.-24	01-oct.-24

● Nos Evènements 2024 - Rencontres EquiConnect

- le 5 Mars à Chateauneuf du Rhône (26) – Ecuries du Fressy
- Le 19 Mars à l'Hôpital Legrand (42) - Ecuries O'Hara
- En cours de confirmation : Juin et Septembre/Octobre pour couvrir les autres zones de la Région

Suivi des dossiers 2023 – Comment obtenir **le versement** ?

- **Attendre l'arrêté attributif** pour commencer sa demande de paiement en ligne ou via le Support Plan Filière Equine (environ 4 à 6 semaines après la date de la CP) -> délivré par mail
- Remplir les **annexes** demandées lors de la demande de paiement (notice explicative disponible auprès du Support Plan Filière Equine)
- Paiement sur **factures acquittées** (*délai 1 à 2 mois après validation de la demande sur le portail de la Région*)
- Un **acompte intermédiaire possible** pour les subventions de 5000 € et +, sinon le solde uniquement
- **Trois ans** pour faire les dépenses à la date de la Commission Permanente
- **Changement de fournisseur possible** mais en restant dans le même type de dépenses

Exemple d'arrêté attributif et infos à renseigner



DIRECTION DES FINANCES
Département de Gestion Financière
Territoires et Mobilités
Site de Lyon

Votre interlocuteur :

Références à communiquer systématiquement :

Dossier : [REDACTED]
Bénéficiaire : [REDACTED]
AGRI (site Lyon)

Références internes :

N° dossier externe : [REDACTED]
Programme : [REDACTED]
Bénéficiaire : [REDACTED]
Opération : [REDACTED]
Imputation : [REDACTED]

ARRÊTÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

1

2

MODELE ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES (INVESTISSEMENT) CERTIFIÉES PAYÉES ET CORRESPONDANT A L'OBJET DE LA SUBVENTION

Demande d'acompte **Demande de solde** **date limite de réception au plus tard le 20/04/2027**

L'arrêté attributif de subvention ou la convention fait état, pour le règlement de votre subvention, de la production d'un état récapitulatif de dépenses. Cet état devra être identique à ce modèle ou reprendre les mêmes informations.

Factures à joindre obligatoirement en l'absence de visa d'un expert comptable (pour les personnes morales de droit privé).

Référence du dossier :	[REDACTED]
Libellé du projet :	Soutenir les acteurs de la filière dans des démarches écoresponsables et de qualité (2.1)
Période de prise en compte des dépenses :	du 07/07/2023 au 20/10/2026
Les montants saisis doivent être conformes à la comptabilité du bénéficiaire de la subvention, en fonction de sa situation fiscale	
Organisme Assujetti (montant HT)	<input type="checkbox"/>
Organismes Non Assujetti (montant TTC)	<input type="checkbox"/>
Organisme Assujetti partiel (HT/TTC)	<input type="checkbox"/>
Organisme NA mais activités ouvrant droit au FCTVA (HT)	<input type="checkbox"/>

Dépenses directes d'investissement

Objet détaillé de la facture liée à la réalisation du projet	Nom du prestataire ou fournisseur	Date de la facture	Date de paiement (ou mandatement)	Montant comptabilisé et payé

Exemple d'arrêté attributif et infos à renseigner

3

I. BILAN QUALITATIF DE L'OPERATION (SAUF SI DEMANDE A PART DANS LES PIECES QUALITATIVES DEMANDEES PAR LA DIRECTION OPERATIONNELLE)

Décrivez les actions conduites et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

II. BUDGET ACTUALISE ET COMMENTE

Le budget final exécuté de votre projet (c'est-à-dire, les dépenses réalisées (payées) pour l'opération subventionnée et les recettes attribuées au moment de la demande de solde) est-il conforme aux dépenses et recettes indiquées dans le budget prévisionnel de l'opération (appelé aussi plan de financement) ?

Si oui, merci de cocher les cases ci-dessous et de passer à la question III du présent document

- Les dépenses réalisées (payées) pour l'opération subventionnée sont conformes aux dépenses indiquées dans le budget prévisionnel (appelé aussi plan de financement)
- Les recettes attribuées au moment de la demande de solde sont conformes aux recettes indiquées dans le budget prévisionnel (appelé aussi plan de financement)

Dans la négative, si les dépenses réalisées ou les recettes attribuées sont moins importantes ou plus importantes que celles indiquées dans le budget prévisionnel (= plan de financement), alors vous devez compléter ce tableau ci-dessous, en expliquant et justifiant les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'opération (appelé aussi plan de financement) et le budget final exécuté : *Il peut s'agir de la survenance d'une difficulté imprévisible (subvention non obtenue par exemple) ou de la décision de modifier la mise en œuvre du projet afin qu'il en ressorte amélioré.*

Types de dépenses	Montant Prévisionnel des dépenses de l'action (=Budget prévisionnel transmis)	Dépenses réalisées (payées) pour l'opération subventionnée	Ecart (Prévisionnel - Réalisé)	Justification des écarts significatifs
TOTAL DEPENSES				

4

III. OBLIGATION DE COMMUNICATION

Sauf si cela a été demandé par ailleurs, décrivez ce qui a été fait en matière de communication sur le financement de la Région

IV. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e)* de l'organisme :

Certifie exactes les informations du présent compte-rendu.

Fait le : à :

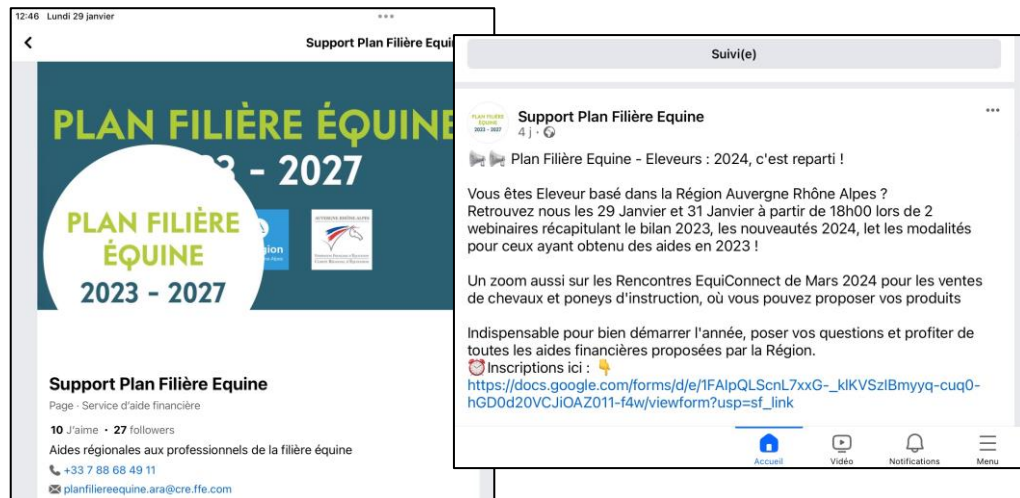
Signature

5

Le Support Plan Filière Equine : un outil au service de tous

● Une communication régulière

- Des Webinaires avec les éleveurs via l'ASECRAA et les Syndicats d'Elevage et le Réseau de Traction Animale
- Une page Facebook -à suivre ! – ouverte mi Janvier
- Rechercher « Support Plan Filière Equine », suivez et partagez !



● Quelques chiffres et actions ...

- Plus de 100 mails et 50 appels téléphoniques par semaine
- 144 dossiers déposés en support délégué
 - 96 % d'éligibilité et une efficacité globale avérée pour les Porteurs et pour la Région
 - Sur la commission de Mars, plus de la moitié des dossiers qui vont être présentés sont des dossiers en support délégué
- Organisation des Rencontres EquiConnect
- Mise en place et suivi des Comités d'Avis Elevage

Les infos et les contacts

● La Référence : le site de la Région

- **Le Guide des Aides** pour avoir le détail de chaque action, le matériel éligible, ...
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>
- **Le Portail des Aides** pour déposer votre dossier
- <https://aides.auvergnerhonealpes.fr>

● Le Support Plan Filière dédié

- Pour vous répondre à **vos questions** : éligibilité de votre structure, du matériel envisagé, ...
- Pour déposer **vos dossiers en dépôt délégué**
- Pour vous informer : documents de référence aussi disponibles <https://www.equitation-auvergnerhonealpes.com/planfiliereequine>
- Pour faciliter les échanges avec les équipes de la Région

Des contacts directs

- **1 personne** – Charlotte Salmon
- Une adresse mail planfiliereequine.ara@cre.ffe.com
- Une ligne téléphonique directe **07 88 68 49 11**



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Vos Questions ?